

Association JEUNESSE

Rapport d'activité - exercice 2022



Assemblée Générale du 25 mars 2023



FJT-RS « Jeunesse »
4, rue Bobierre de Vallière
92340 BOURG-LA-REINE
Tel: 01 47 02 43 36



FJT-RS « Le moulin de pierres »
41 rue du moulin de pierres
92140 CLAMART
Tel: 01.46.38.14.30



SOMMAIRE

I.	Le mot du Président	3
II.	Le mot du directeur	4
III.	Le Conseil d'Administration (CA)	5
IV.	Quelques chiffres pour commencer	6
V.	Du côté des salariés	7
VI.	Formation des professionnels et accueil de stagiaires	9
	a. Les formations réalisées en 2022	9
	b. Accueil de stagiaires	10
VII.	La fonction socio-éducative au sein de nos résidences	11
	a. Quelques actions mises en place par nos professionnels, animées et/ou coanimées avec nos partenaires	11
	b. Quelques animations	13
	c. Des « Soirées » festives autour d'un repas	14
VIII.	L'activité partenariale de l'association	16
	a. Des soutiens individualisés et « sur mesure » avec ADS	16
	b. L'association APASO... une précieuse ressource juridique	16
	c. Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	17
	d. La Caravane solidaire	17
	e. Autres moments de la vie de nos résidences	18
IX.	Vie institutionnelle et projets...	19
	a. L'évaluation externe...	19
	b. Renouveau du projet socio-éducatif de la résidence FJT de Clamart	19
	c. Avancé du projet d'aménagement à Clamart	20
	d. Le projet Galois, toujours dans l'attente...	20
	e. Projet d'action pour la promotion de la santé des résidents	20
X.	Éléments statistiques	21
	a. Arrêt sur le "LOGEMENT"	21
	b. Autres éléments statistiques	22
XI.	Annexes	25
	a. « Et le droit à l'épanouissement ? »	25
	b. Schéma d'organisation de l'association	27
	c. Notre histoire...	28
	d. Fiche signalétique	29
XII.	Tranches de vie... en photos	30

I. Le mot du Président

Chères et chers adhérent(e)s,

C'est toujours avec plaisir que nous essayons de vous faire partager la richesse et la diversité de ce qui a été réalisé dans nos foyers de Bourg la Reine et Clamart au cours de l'année 2022.

Je voudrais commencer ici par remercier Marie-Françoise Lefilleul qui a été de longues années administratrice de l'association du Moulin de Pierres puis de l'association Jeunesse et qui nous a fait profiter de son expérience. Cela aura toujours été un plaisir de l'avoir à nos côtés pour œuvrer pour les jeunes. Elle a décidé de se retirer, cela nous fait bien sûr un pincement au cœur, mais sa fidélité à ses convictions est un modèle pour nous. Et c'est avec plaisir que nous avons accueilli Anna, Dominique, Laure et Isabelle au sein de notre Conseil. Ce mélange d'expérience et de fidélité des « anciens » avec l'apport des « nouveaux » est une chance pour garder la vitalité de notre association. Merci encore donc aux membres du Conseil d'administration qui dans leur diversité permettent de garder notre association vivante pour remplir ses missions.

Je voudrais ensuite souligner la richesse, la densité et la qualité des relations nouées avec tous nos partenaires – mairies, départements, CAF, DRILH, services territoriaux, élus et travailleurs sociaux. Lors des réunions annuelles des partenaires, on peut mesurer l'importance de ce « travail ensemble ». Je sais que Abdel y accorde beaucoup d'importance et je voudrais souligner l'importance de ce qu'il a réussi à créer patiemment au cours de toutes ces années, qui est parfois difficile à mesurer, mais qui a une valeur énorme pour permettre un travail de qualité au sein de nos foyers.

Être président de cette association donne une place d'observateur et d'accompagnateur privilégié de l'action de ces 2 foyers. Je suis frappé par la capacité de notre dizaine de salariés de toujours réinventer leur pratique professionnelle et de ce qu'ils peuvent accomplir avec les résidents et les partenaires pour toujours s'adapter à des situations et des interlocuteurs changeants. Les pages qui suivent en sont un beau témoignage. Dans un monde toujours plus complexe, le nombre de clés à détenir pour pouvoir grandir, s'épanouir et devenir des adultes « autonomes » est une quête difficile pour beaucoup de jeunes. Au-delà d'un toit, pouvoir contribuer à fournir un certain nombre de ces clés à des jeunes est une entreprise gratifiante, et c'est ce qu'on observe se passer au sein de nos 2 foyers. La première de ces clés est de manifester du respect et de la confiance à ces jeunes qui ont parfois traversé des situations de précarité.

Je formule le vœu que les pouvoirs publics (Etat, Région, Département, Communes ...) puissent bien percevoir la nécessité de rendre possible la vie de structures comme la nôtre où, sans avoir le risque de tomber dans une bureaucratie ou une routine, l'essentiel de l'énergie reste focalisé sur les jeunes, leurs particularités et leur développement.

Les pages qui suivent illustrent cette activité très riche animée par une équipe de professionnels compétents. Le foyer n'existerait pas sans leur enthousiasme et leur engagement.

Vincent MATHIS
Président
Association JEUNESSE

II. Le mot du directeur

Bien des choses ont changé ces dernières années, et ont bousculé nos façons de travailler tant avec nos jeunes résidents qu'avec les professionnels et partenaires de notre secteur d'activité.

Avec les jeunes : nous luttons chaque année un peu plus pour maintenir les actions collectives, nous nous appuyons sur la plus-value des réseaux sociaux pour rester en lien avec les résidents, nous recherchons sans cesse de nouvelles collaborations pour répondre aux besoins de notre public, nous réinventons chaque jour notre façon de travailler pour mieux appréhender les problématiques des jeunes, toujours plus complexes.

Avec les professionnels et partenaires : les dispositifs sociaux se sont renouvelés, les réflexes collaboratifs capitalisés depuis des années ont disparu en même temps que les professionnels ont changé. Les stratégies de réseaux ont bousculé les circuits communs... et la cohésion sociale territoriale tarde à retrouver une dimension à la hauteur des enjeux pour le public cible de notre activité.

Et puis, depuis la pandémie, de nouvelles problématiques nous « explosent à la figure » :

- Crise des vocations dans de notre secteur,
- démissions « à gogo » entraînant des sous-effectifs qui menacent chaque fois la qualité des accompagnements et le moral des professionnels,
- ou encore une profonde transformation du rapport au travail...

Aujourd'hui, des études, articles et autres formes de publication ne cessent d'alerter sur l'hémorragie de professionnels et les difficultés de recrutement dans les métiers du social. On pourrait se rassurer en affirmant qu'il en est de même dans d'autres secteurs d'activité, qu'ils soient proches ou très éloignés du nôtre.

Et pourtant, malgré les complications de ces dernières années, les acteurs sociaux que nous sommes n'avons cessé de besogner, pour accompagner des jeunes gens qui malgré la précarité de leurs situations, ont peut-être mieux résisté que nous, « adultes et professionnels », à la crise sanitaire et à ses conséquences.

Malgré ces difficultés, les Résidences FJT telles que les nôtres démontrent encore qu'elles sont plus que jamais un véritable « coup de pouce » pour soutenir les jeunes dans leur souhait de se former, de travailler, de se loger et plus globalement d'accéder à une situation qui satisfait pleinement à leurs attentes.

Les Résidences FJT sont aussi une réelle solution pour la mise à l'abri et l'accompagnement de jeunes dont la réussite de leurs parcours d'insertion dépendra d'une construction collective façonnée à avec plusieurs partenaires, à plusieurs mains.

Merci à nos équipes, à nos partenaires, à nos amis bénévoles, à toutes celles et ceux qui contribuent à cette construction. Les pages qui suivent sont le témoignage des actions menées dans l'année et des réussites qui donnent du sens à nos entreprises communes.

On ne le dira jamais assez, nos Résidences FJT proposent « bien plus que du logement ».

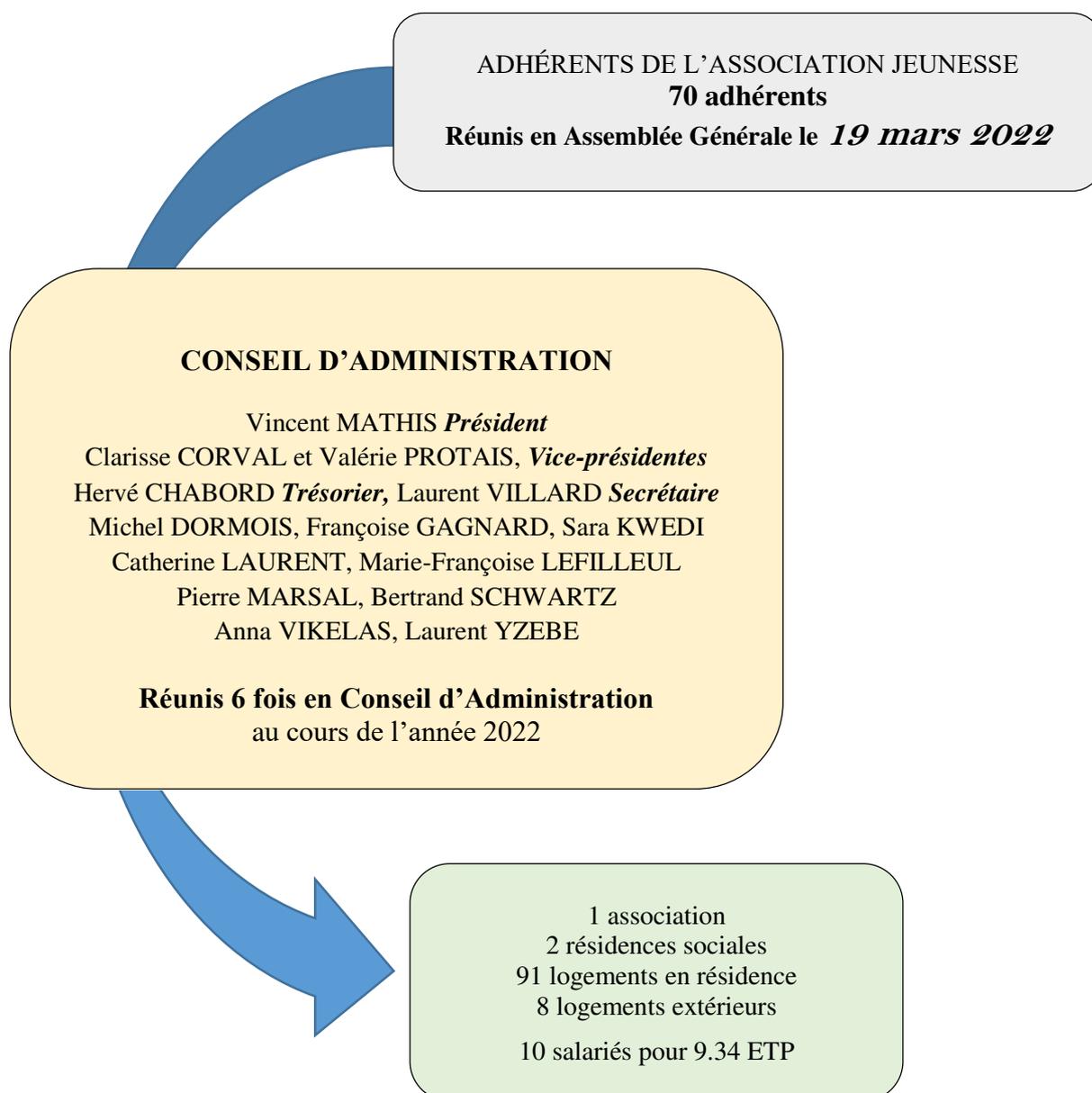
Abdel AFQUIR
Directeur
Association JEUNESSE

III. Le Conseil d'Administration

L'Association JEUNESSE réunit autour de son objet social plus de 70 adhérents.

Elle est administrée par 14 administrateurs sous la présidence de Vincent MATHIS qui se réunissent plusieurs fois dans l'année. Ils s'assurent ainsi de la bonne exécution des orientations prises par l'assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire).

L'association JEUNESSE, c'est avant tout un mouvement de longue date (depuis 1956), porté par des femmes et des hommes qui se relaient d'année en année pour faire vivre un objet social plus que jamais d'actualité. Grand merci à eux pour leur engagement.

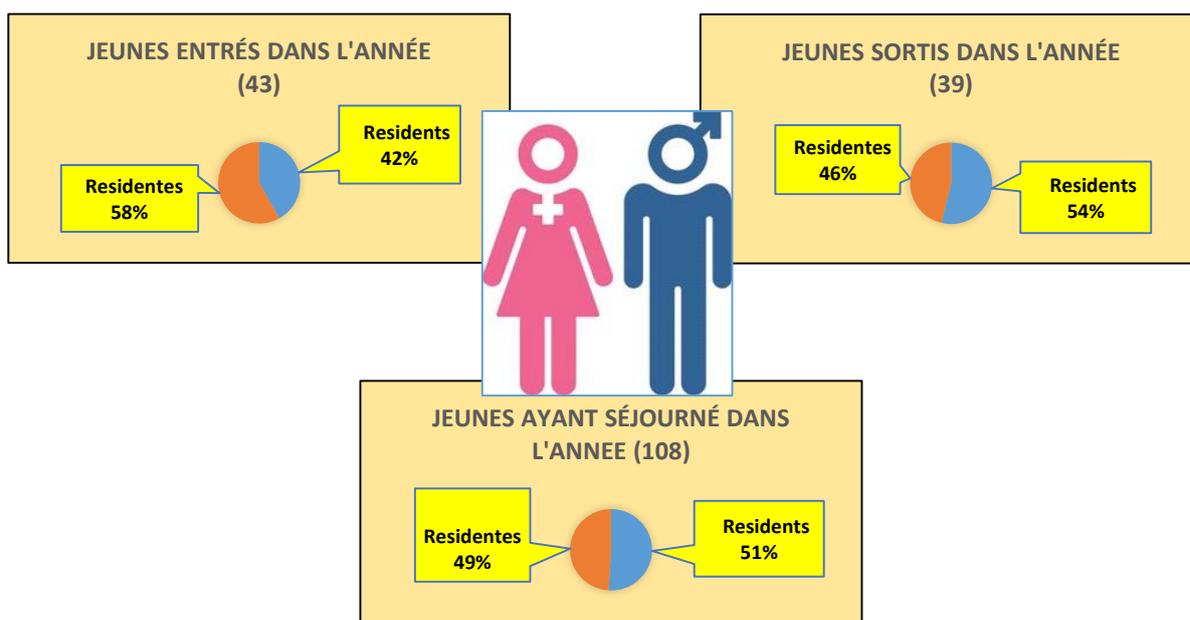
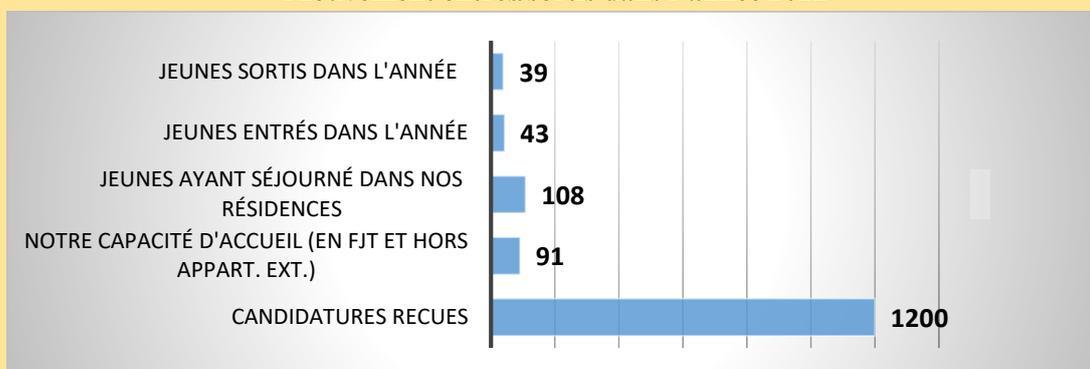


IV. Quelques chiffres pour commencer

Nombre de Candidatures pour entrer dans nos FJT



Mouvement entrés/sortis dans l'année 2022



V. Du côté des salariés

Depuis plus de 2 ans maintenant, sans doute une conséquence directe de la pandémie du Covid 19, les constats se multiplient et s'accordent à décrire un profond changement du rapport au travail dans de nombreux domaines d'activité. Pour les sociologues du travail, il s'agit d'un phénomène d'ampleur qui n'est pas sans effet pour les entreprises, confrontées à des pénuries de personnel et à des difficultés d'embauche.

Notre association en a fait l'amère expérience au cours de cette année.

Chaque départ d'un salarié déclenche mécaniquement le processus de recrutement. Il faut faire vite. Il ne faut pas se tromper... À chaque annonce d'offre d'emploi déposée sur un site spécialisé dans le travail social, c'est en moyenne une vingtaine de candidatures qu'il nous revient d'examiner.

Près de 70 % des candidats ne sont ni diplômés ni expérimentés en travail social.

Seulement 30 % sont diplômés et/ou expérimentés.

Et parmi ces derniers : 20 % d'entre eux n'honorent pas leur rendez-vous,

50 % questionnent essentiellement l'organisation du travail (jours travaillés, horaire de travail, week-end et vacances...),

30 % réunissent plusieurs critères pour le poste à pourvoir.



Cette année encore, des salariés ont quitté l'association, et d'autres l'ont rejoint.....

	Arrivées / Départs	Commentaires
Résidence Bourg-la-Reine 	Isabelle BEAUCHAMP, secrétaire/comptable à Bourg-la-Reine le 30/06/2022	Isabelle a fait valoir son droit à la retraite. Sandra, en poste à mi-temps à Clamart remplace Isabelle à Bourg-la-Reine pour le mi-temps restant.
	1 animateur nous a rejoint le 22/02/2022 et nous a quitté le 12/12/2022	Recrutement réalisé en prévision de l'ouverture de la résidence Galois. Rupture de contrat à notre initiative pour faute.
Résidence Clamart 	Sana, animatrice socio-éducative, nous quitte le 06/01/2022	Sana s'en va pour un nouveau projet professionnel. Elle est remplacée quelques semaines, le temps d'un recrutement (en CDI)
	Marie-Ange : intervenante socio-éducative, intègre l'équipe de Clamart le 1 ^{er} mars 2022	

Isabelle BEAUCHAMP, secrétaire comptable à Bourg-la-Reine depuis le 6 octobre 2010, a fait valoir son droit à la retraite le 30 juin 2022, après 11 ans et 8 mois aux services de l'association JEUNESSE. Au-delà des compétences techniques spécifiques à sa fonction, l'association lui a témoigné toute sa reconnaissance pour le travail réalisé et pour ses qualités relationnelles unanimement appréciées tant par les professionnels que par les résidents qui l'ont côtoyé.

Nous avons été nombreux à la remercier pour son action au sein du foyer et à lui souhaiter une belle et heureuse retraite.



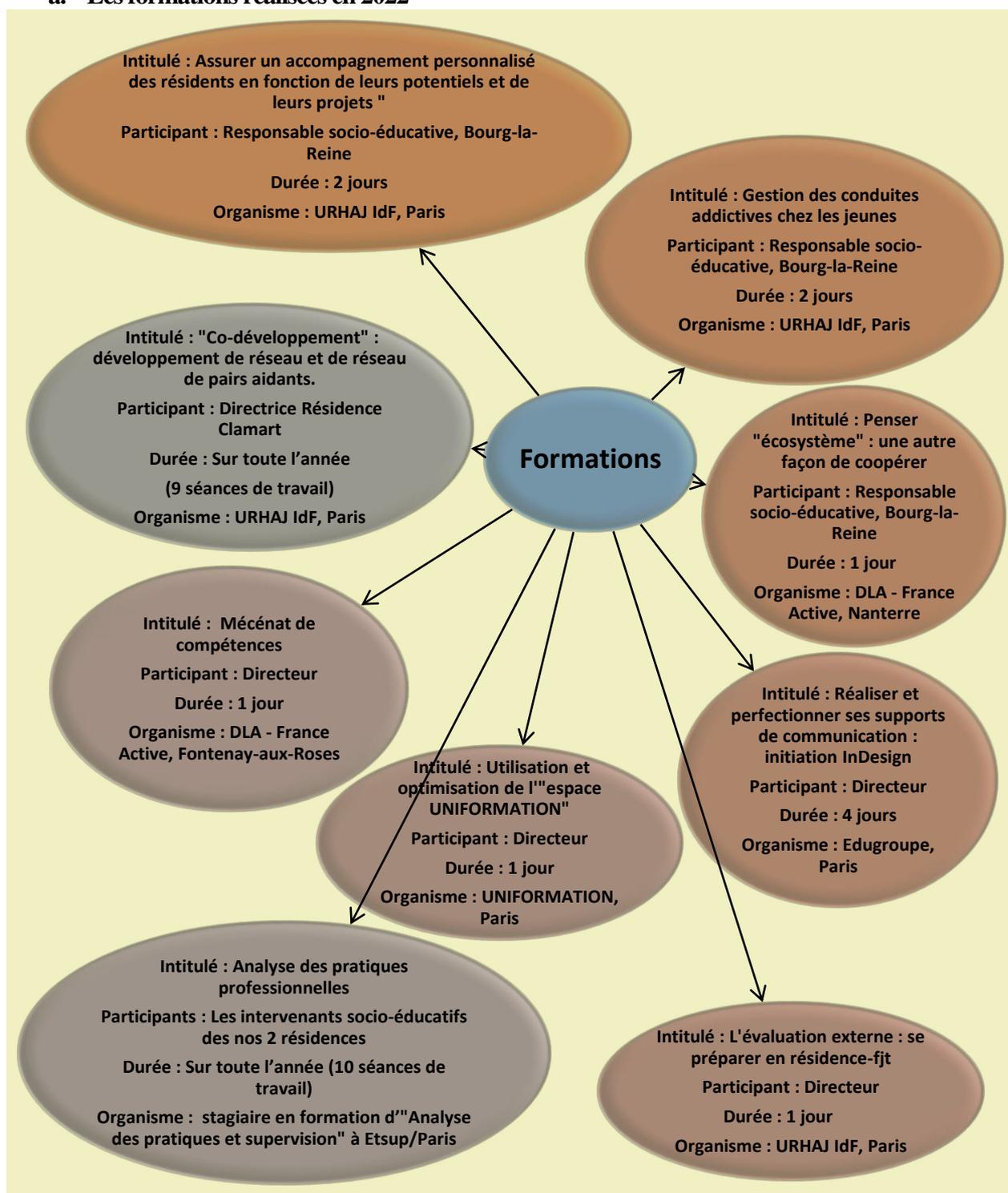
Sandra MARTEL qui a été recrutée en juin 2021, en remplacement de Dominique GALAUDIER, précédente secrétaire comptable de la résidence de Clamart, dans le cadre d'un CDI à temps partiel, est venue remplacer Isabelle à Bourg-la-Reine. Sandra est désormais salariée de l'association, à temps plein.



VI. Formation des professionnels et accueil de stagiaires

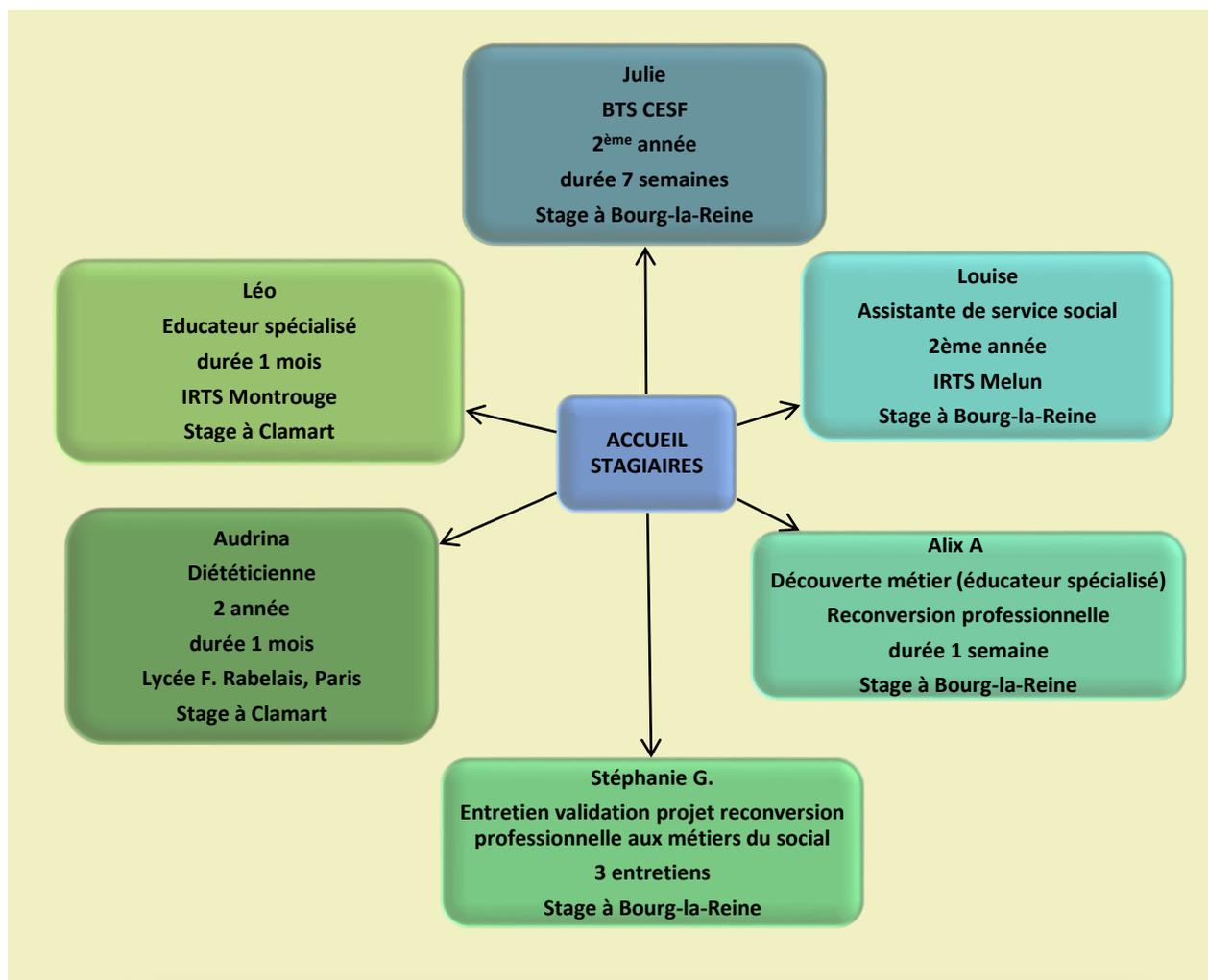
La formation des équipes est une préoccupation permanente de l'association. Chaque année, elle le devient un peu plus compte tenu des difficultés que connaît notre secteur d'activité à recruter des personnels diplômés et expérimentés. La formation est aussi un levier important qui nous permet de donner à nos salariés déjà formés d'acquérir de nouvelles compétences pour mieux s'adapter aux changements de leur activité. Elle est également essentielle pour accompagner de nouveaux salariés pas ou peu formés à mieux appréhender leur fonction.

a. Les formations réalisées en 2022



b. Accueil de stagiaires

L'association JEUNESSE contribue également à la formation de travailleurs sociaux (et autres) en les accueillant en stage, au côté de nos professionnels. Nos deux établissements ont ainsi accompagné plusieurs stagiaires au cours de cette année 2021.



VII. La fonction socio-éducative au sein de nos résidences

En lien étroit avec le projet socio-éducatif agréé par la CAF, les résidences FJT ont une fonction socio-éducative qu'elles déploient tout au long de l'année pour satisfaire à plusieurs principes fondateurs de ce type d'établissement.

Parmi ces principes :

- la mise en œuvre d'un « accompagnement individualisé » construit en lien avec chacun des résidents accueillis (accompagnement lié à l'emploi, la formation, le logement, la santé, les loisirs, la culture, le rapport aux administrations, l'information et l'aide aux jeunes sur les problèmes de la vie quotidienne...),
- la mise en œuvre d'actions et d'animations collectives pouvant prendre plusieurs formes et répondre à différents besoins des résidents (information sur l'accès aux droits, à la santé, au logement, à la culture...).

L'évaluation quantitative des accompagnements individuels reste difficile à réaliser. Constitution de dossiers, suivi des dossiers, rendez-vous avec les résidents concernés, appels téléphoniques, accompagnements physiques, mises à jour des projets personnalisés, etc., constituent la matière essentielle de l'activité de nos professionnels. La complexité de certaines situations, auxquelles peuvent s'adjoindre des problématiques psycho-affectives, rend très souvent nécessaire l'intervention directe de nos équipes auprès des administrations et services partenaires pour obtenir des avancées significatives dans le parcours des jeunes.

a. Quelques actions mises en place par nos professionnels, animées et/ou coanimées avec nos partenaires :

Accès au logement

Soirée animée par M. Clochard d'Action Logement
Résidence FJT Bourg-la-Reine
19-avr
8 participants

ActionLogement 



Droits de l'homme et discriminations

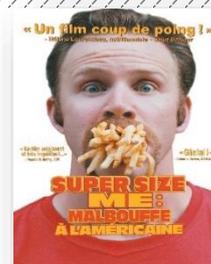
Soirée animée par Michel GIRAUD et Gérard AIME
Résidence FJT Bourg-la-Reine
05-mai-22
10 participants

AD&S 



Ciné débat

Projection du film SUPERSIZE ME
Soirée animée par l'Équipe socio-éducative
et Audrina (stagiaire diététicienne)
Résidence Fjt Clamart
06-juil
15 participants



Droit du travail

Comprendre les obligations des parties, nées du contrat
de travail
Soirée animée par Patricia ELSÉN
Résidence FJT Bourg-la-Reine
23-nov-22
10 participants

AD&S



Violences faites aux femmes

Présentation du CIDFF et sensibilisation sur la
question des relations hommes-femmes
Soirée animée par une conseillère familiale et
conjugale du CIDFF
Résidence FJT Clamart
23-nov
18 participants



Affirmation de soi

Le consentement et l'appropriation de son corps
Soirées animées par l'Équipe socio-éducative
Résidence FJT Clamart
Sept-oct-nov
6 participants



Formation/alternance/emploi

Salon Job-dating Spécial "Rentrée"
Sortie accompagnée par l'équipe socio-éducative
Paris Porte de La Villette
Sept-22



Salon du recrutement « Paris Pour l'Emploi »
sortie accompagnée par l'équipe socio-éducative
Paris Place de la Concorde
oct-22



Les équipes ont également alimenté une dynamique collective visant à stimuler la vie du groupe résidentielle et le « vivre ensemble ». Ces temps de détente et de convivialité contribuent à redonner du sens au lien social rudement mis à mal depuis quelques années. C'est dans cet esprit que plusieurs actions ont été menées, animées par les salariés et/ou coanimées avec des résidents ou encore des partenaires.

b. Quelques animations

Cirque

Cirque Phenix : « Gaïa » et « Rhapsodie »

Paris

Janvier et Novembre

14 participants



Balade contée à Paris : Le Paris des Révolutions

Mai

5 participants



Sortie à Paris pour la « fête de la musique »

Résidents et équipe socio-éducative

Juin

5 participants



Théâtre au foyer

Représentation d'une pièce de théâtre en direction des jeunes et ouverte au public extérieur initiée par l'équipe socio-éducative de la résidence de Bourg-la-Reine

Animé par les comédiens de la troupe de théâtre "Les chemins de traverse"

2 représentations :

+ le 18-juin à Bourg-la-Reine

+ le 24-juin à Clamart

Participation d'une quarantaine de personnes (résidents / salariés / comédiens / invités / voisins...).



MURDER PARTY (grand jeu)

Enquête à grande échelle dans la commune de Bourg-la-Reine

Le FJT était site d'accueil des "enquêteurs"

Novembre

Passage de nombreux enquêteurs réginaburgiens à la recherche d'indices pour trouver le meurtrier



Sorties Match de rugby

Massy

Janvier et février, 5 participants



Partie

de Football entre résidents des deux FJT.

Stade de Clamart

Avril

12 participants

c. Des « Soirées » festives autour d'un repas

Les occasions étaient nombreuses pour réunir les résidents désireux de partager des temps de détente et de convivialité autour des plaisirs de la table. De nombreuses formes ont été expérimentées : brunch, galette des Rois, causeries autour d'un thé, repas à thèmes...

Qu'il s'agisse d'initiatives portées par les équipes socio-éducatives, avec ou sans l'appui précieux de notre cuisinier, ou bien d'initiatives des résidents eux-mêmes désireux de confectionner leurs spécialités culinaires, les papilles gustatives des résidents ont été rudement mises à l'épreuve.

Repas à thème

Crêpes et galettes, burgers maison, soirée Bistro, soirée italienne, soirée chinoise...
Plus de 15 repas à thème organisés tout au long de l'année.
Une moyenne de 15 participants à chaque repas.



2 grandes soirées à l'occasion des fêtes de fin d'année
Repas chaud, musique, chant, magie...
35 participants en moyenne à chacune des soirées
(résidents / salariés / administrateurs/ invités / voisins...)



VIII. L'activité partenariale de l'association

a. Des soutiens individualisés et « sur mesure » avec ADS

Au cours de cette année 2022, ADS a mobilisé plus de 8 bénévoles pour réaliser un accompagnement individualisé au bénéfice de 7 résidents. L'ensemble représente un total de 74 heures de soutien qui ont contribué à la réussite de nos jeunes dans leurs entreprises :

- accompagnement d'une résidente pour une VAE en tant qu'assistante de vie aux familles
- accompagnement d'une résidente pour valider son mémoire d'infirmière
- accompagnement d'une résidente pour ces épreuves du BAC
- accompagnement d'une résidente pour le concours d'entrée à une école de travail social

Par ailleurs, d'autres résidents ont bénéficié :

- d'un aide pour apprendre l'anglais
- de coaching en développement personnel
- d'une aide à la recherche de stage et soutien à la rédaction
- d'un soutien en mathématiques et français pour préparer un BAC PRO Cuisine



Nous adressons nos plus vifs remerciements à l'association ADS pour sa bienveillance envers nos résidents et pour la richesse des appuis qu'elle apporte à leurs besoins d'accompagnement spécifique.

Grand merci à : Gérard AIME, Anne BILLY, Patricia ELSÉN, Michel GIRAUD, Véronique HESPEL, Jean LACOIN, David MARIASSOUCÉ, Sophie MADALENO, Marie-France PAYS, Yves ROYER, Wei-Ying THANG.

Échange de bons procédés...

À la demande d'ADS, Jessica GLONDU, responsable socio-éducative de la résidence de Bourg-la-Reine, a contribué dans l'année à la formation de bénévoles de l'association, notamment sur les problématiques administratives des Mineurs Non Accompagnés qu'ADS soutient par ailleurs. Par ailleurs, et chaque fois que cela est possible, l'association JEUNESSE prête ses locaux à ADS pour le besoin de son activité

b. L'association APASO... une précieuse ressource juridique

Merci à **Lucile GAUTIER-CARBUCCIA**, juriste-coordinatrice du Point d'Accès aux Droits - Jeunes (place du Louvre, à PARIS).

L'association APASO anime des PAD-Jeunes réservés spécifiquement aux moins de 31 ans. Spécialisée sur les problématiques des jeunes (freins à l'insertion, droit du travail, droit du logement), elle est également spécialisée en droit des étrangers et notamment sur les problématiques des mineurs non accompagnés (MNA).

Cette année encore, nos équipes ont sollicité les juristes d'APASO pour dénouer des situations alambiquées sur lesquelles nous n'avions, à notre niveau, plus de moyens d'agir.



c. Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Le CIDFF est une association loi 1901, agréée par l'État, dont les missions principales sont de favoriser l'accès au droit, de lutter contre toute violence faite aux femmes, de promouvoir l'égalité femmes-hommes et de soutenir la fonction parentale. Le CIDFF informe, oriente, accompagne les femmes et les familles, avec une réponse avant tout juridique dans les domaines de la parentalité, de la vie familiale, sociale et de l'emploi.



En **septembre 2022**,

L'équipe de la résidence du « Moulin de pierres » de Clamart a accueilli **Maryse LAGARDE**, directrice du CIDFF du sud des Hauts-de-Seine avec l'objectif d'organiser une soirée thématique sur les relations hommes/femmes, au bénéfice des jeunes du foyer.

Cette soirée s'est tenue le **23 novembre 2022** et a réuni près de 20 personnes. La mairie de Clamart a soutenu et contribué à la réalisation de cette soirée, avec le soutien bienveillant d'**Anne PERRIER** (chargée de mission développement territorial).



d. La Caravane solidaire

Le Département des Hauts-de-Seine et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont mis en place un dispositif mobile allant à la rencontre des habitants les plus éloignés des services sociaux. La Caravane Solidaire déplace avec elle de nombreux professionnels sociaux et médico-sociaux (travailleurs sociaux, professionnels de PMI, conseillers insertion/emploi, agents de la MDPH, etc.) ainsi que de représentants associatifs partenaires intervenants sur l'ensemble du secteur social, médico-social et de la prévention en santé. Ces derniers proposent un service global d'accès aux droits, d'aide et d'orientation en rapport avec leurs besoins.

L'association JEUNESSE a été associée à ce dispositif lors de son passage à CHÂTENAY-MALABRY, le 9 et le 14 novembre 2022, et a été représentée par Elodie HARGOUSSI.



e. Autres moments de la vie de nos résidences.



Jeanine MANANT et la compagnie théâtrale de **La Mouette**, Préparation de saynètes dans le cadre de la préparation du Forum des Droits de l'Homme à Bourg-la-Reine, dans les murs de l'association.



Carole ROUSSEAU (en lien avec l'association Dons solidaires) a animé à Clamart un atelier de sensibilisation au fonctionnement du cycle menstruel et les modes de protection hygiéniques.



L'association Jeunesse a prêté plusieurs fois dans l'année ses locaux à Habitat & Humanisme pour la tenue de ses réunions de travail avec les accompagnateurs de familles en difficultés.



Jean-François, cuisinier de l'association, a été sollicité 4 fois pour la préparation de buffets : assemblées générales d'associations, repas de groupes, buffets de départ...



Célia et Pierre nous ont sollicités à plusieurs reprises pour répéter leur tour de chants dans une salle de la résidence BLR.



Stand « restauration » tenu par l'association Jeunesse, au salon du vin de la ville de Sceaux, et sur invitation du Lions Club.



IX. Vie institutionnelle et projets...

a. L'évaluation externe...

L'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux mise en place par la loi du 2 janvier 2002 a fait l'objet d'une réforme récente. La procédure d'évaluation a été révisée par la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 (relative à l'organisation et à la transformation du système de santé).

Cette nouvelle procédure d'évaluation concerne les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) mentionnés à l'article L. 312-1 du CASF. Dans le secteur « Accueil, Hébergement, Insertion » (AHI), sont concernés : les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) et les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT).

Les dernières évaluations externes de nos établissements datant de 2015 et étions en attente de la nouvelle programmation des évaluations externes dans notre secteur. Par arrêté préfectoral du 30 septembre 2022, la préfecture des Hauts-de-Seine (DRIHL), en tant qu'autorité ayant délivré notre autorisation d'exercer, fixe au 1^{er} trimestre 2025 la date limite à laquelle l'association JEUNESSE est tenue de produire un nouveau rapport d'évaluation externe.

b. Renouvellement du projet socio-éducatif de la résidence FJT de Clamart



Les projets socio-éducatifs des Foyers de Jeunes Travailleurs sont des constructions importantes et essentielles leur permettant de souscrire à la demande d'une aide financière délivrée par la Caf. Pour cela, la CAF agréée les projets socio-éducatifs présentés par les FJT.

En ce qui concerne le projet socio-éducatif de notre résidence FJT de Clamart, son agrément est arrivé à son terme le 31/12/2022. Pour préparer son renouvellement, un long travail a été mené par Elodie HARGOUSSI GNATOGBE pour satisfaire aux conditions définies dans la Lettre Circulaire LC 2020-010 du 14 octobre 2020 relative au soutien de la branche famille aux Foyers de Jeunes Travailleurs, à savoir :

- établir un diagnostic et une analyse des enjeux du territoire relatifs à la jeunesse ;
- définir des objectifs et un plan d'action pour atteindre ces objectifs ;
- décrire le public accueilli et les objectifs visés en matière de peuplement du FJT ;
- décrire les moyens mis en œuvre (humains, financiers, matériels) pour mener à bien le projet,
- et proposer un schéma d'évaluation des actions menées.

Les Administrateurs de la CAF des Hauts-de-Seine, réunis en a commission d'action sociale le 5 décembre 2022, ont décidé de renouveler pour une période de 5 ans (soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027) l'agrément socio-éducatif du FJT « Le moulin de pierres ».

c. Avancé du projet d'aménagement à Clamart :

Au cours de cette même commission du 5 décembre 2022, la CAF a également validé l'octroi à l'association JEUNESSE d'une subvention d'un montant de 32 973 € pour un projet de réaménagement des espaces collectifs au sein du FJT de Clamart.

La subvention ainsi accordée par la CAF viendra compléter le budget de financement de ce projet, dont l'idée principale est de créer un espace partagé et solidaire qui soit un « tiers lieu » de rencontre et de lien entre tous les acteurs de la résidence. Ce projet, qui a été élaboré en lien avec des jeunes de la résidence et un architecte d'intérieur, mobilisera encore la direction tout au long de l'année 2023, à la fois pour convaincre et rallier d'autres partenaires financiers, mais aussi pour engager et suivre les travaux.

d. Le projet Galois, toujours dans l'attente...

À l'issue d'un appel à projets diffusé en 2016 par la préfecture des Hauts-de-Seine, le projet de création d'une nouvelle résidence sociale à Bourg-la-Reine que l'association JEUNESSE a présenté a été retenu. Depuis 2016, plusieurs événements et contretemps se sont succédés, repoussant sans cesse l'émergence d'un nouvel outil d'accueil et d'accompagnement qui n'en finit de se faire attendre...



Ce projet qui associe différents partenaires (DRIHL, CAF, Mairie de Bourg-la-Reine, association JEUNESSE) suscite l'impatience de tous au regard des lenteurs qui demeurent inexplicables.

Aujourd'hui, Hauts-de-Seine Habitat, propriétaire du bâtiment qui accueillera la future résidence sociale, est seul à la manœuvre pour décider du début des travaux, en parallèle desquels les discussions relatives au contenu de la convention de gestion doivent se poursuivre pour clarifier les rapports entre le propriétaire et le gestionnaire de la résidence.

e. Projet d'action pour la promotion de la santé des résidents.

Au cours de l'année 2022, un autre projet ambitieux a vu le jour à l'initiative d'Elodie HARGOUSSI, directrice adjointe en charge de la résidence de Clamart et en collaboration avec Jessica GLONDU, responsable socio-éducative de la résidence de Bourg-la-Reine. Ce projet a été construit autour de la question de la santé des jeunes et mobilisera les équipes des deux établissements ainsi que des partenaires extérieurs à nos établissements dans une démarche de prévention et de promotion de la santé.



Cette action qui prend la forme d'ateliers thématiques a débuté fin 2022 et se poursuivra en 2023.

Au nombre des ateliers envisagés :

- l'atelier « bien être » animé par une Mme DOUTRESOLE, psycho-socio-esthéticienne,
- l'atelier « gestion du stress » animé par M KERRIOU, sophrologue,
- l'atelier « améliorer ses compétences psychosociales » animé par Mme POINTE, comédienne
- l'atelier « nutrition », animé par Mme NUNG, diététicienne,
- l'atelier « groupe de parole », animé par Mme KOCHANSKI, psychologue
- ...

Notre projet est soutenu et subventionné par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France à hauteur de 20410€ dans le cadre du financement de l'intervention en prévention.

X. Éléments statistiques

a. Arrêt sur le "LOGEMENT"

Ce n'est pas nouveau, les difficultés d'accès au logement en Île-de-France constituent un véritable frein au parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) d'Île-de-France nous rappelle que l'offre de logements des Résidences adhérentes à l'Union (128 résidences en Île-de-France) ne satisfait qu'environ 10 % des besoins recensés dans le réseau. Nous observons tous les jours que la pénurie de logements abordables pénalise fortement les résidents ayant stabilisé leur situation professionnelle.

Néanmoins, nous avons encore la satisfaction de constater que de nombreux résidents qui ont quitté nos deux établissements ont pu intégrer des logements autonomes.

Rappelons ici que nous avons reçu au cours de l'année 2022 près de 1200 candidatures pour seulement 91 logements au total dans nos 2 résidences (41 logements à BLR, et 50 logements à Clamart).

Pour un total de 108 jeunes qui ont séjourné dans nos résidences en 2022 (55 garçons et 53 filles)

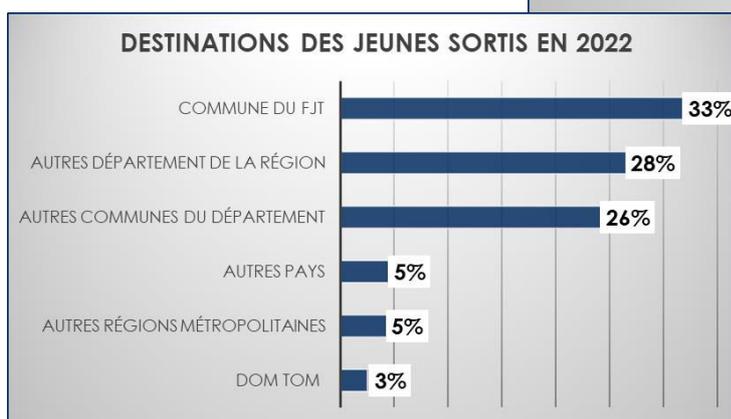
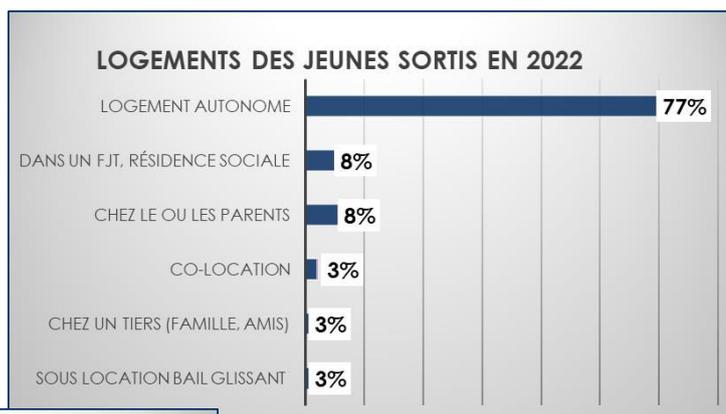
- 43 jeunes sont entrés dans l'année (25 filles - 18 garçons)
- **39 jeunes sont sortis dans l'année** (18 filles - 21 garçons)

Ces résidents ont quitté nos FJT parce que très majoritairement ils ont trouvé un logement autonome,

- **soit 77 % d'entre eux.**

De ceux qui sont allés en logement autonome,

- **69 % ont intégré un logement social**
- 31% se sont tournés vers un logement dans le parc privé



Et enfin, en quittant nos résidences,

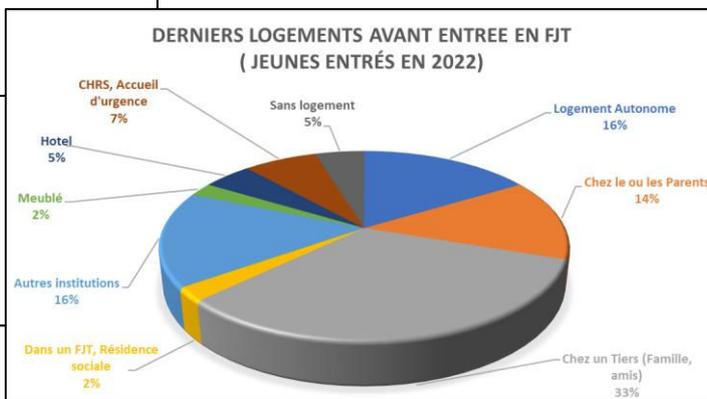
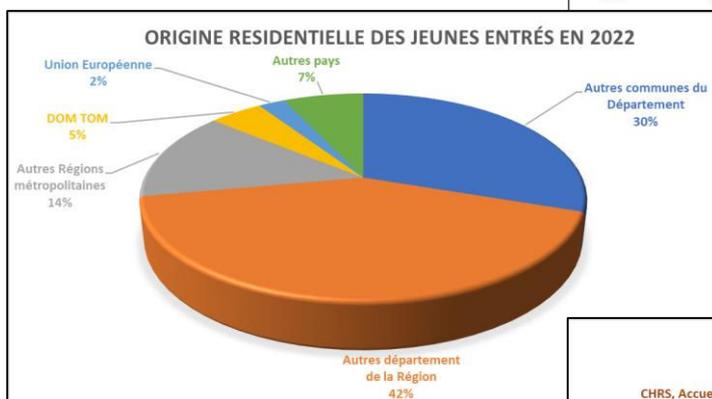
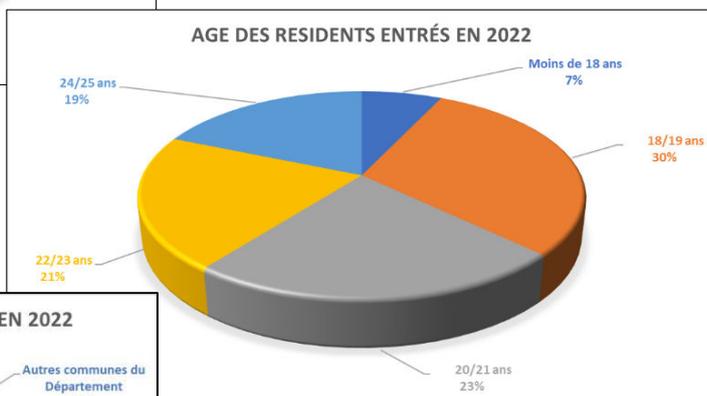
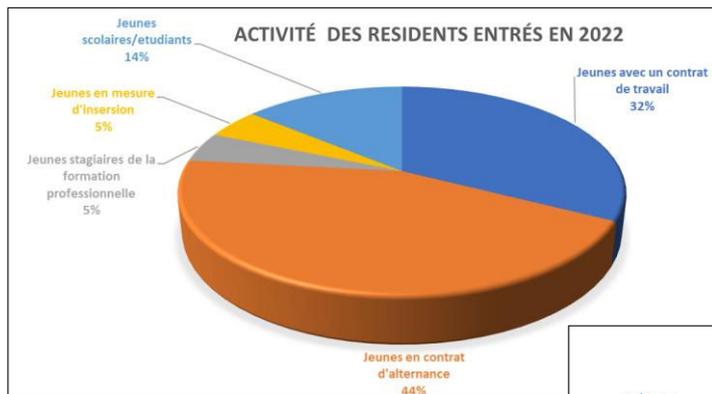
- 33% des sortants se sont installés dans les communes de nos FJT (soit à BLR soit à Clamart)
- 26% d'entre eux se sont installés dans une autre commune du département des Hauts-de-Seine,
- et 28% d'entre eux dans une autre commune de la région Île-de-France.

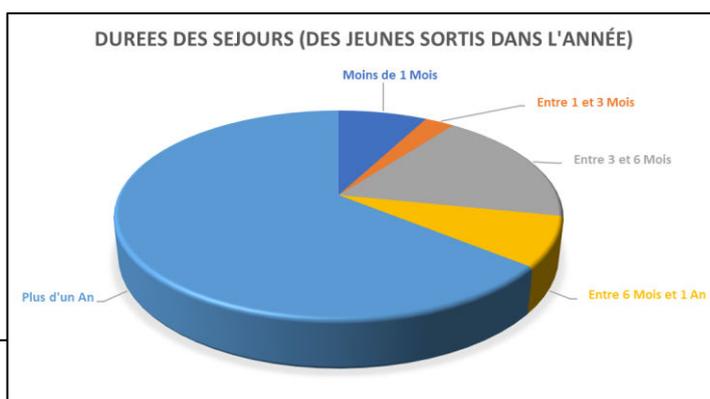
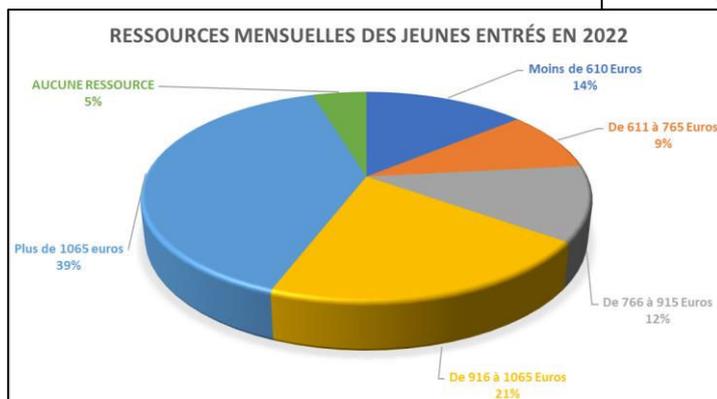
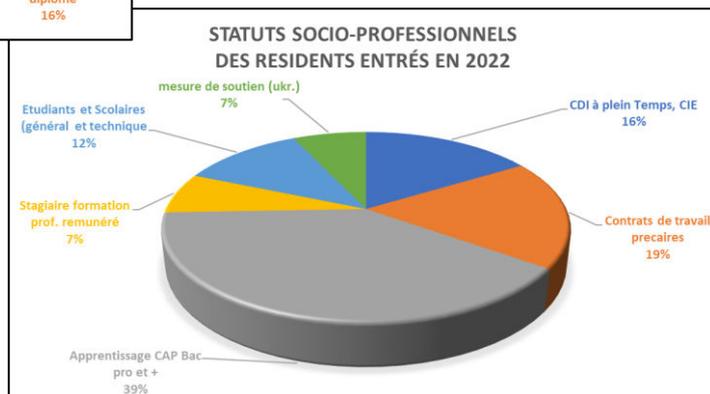
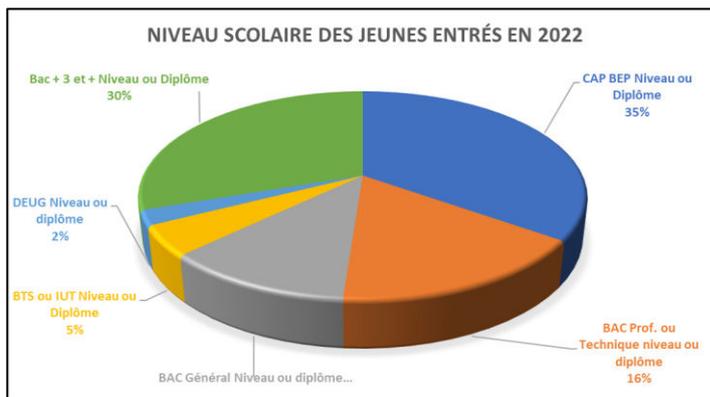
C'est ainsi 69 % des sortants qui se sont installés dans le Département des Hauts-de-Seine,

- stabilisés dans un emploi en CDI,
- et qui contribuent dorénavant et paisiblement à l'économie du Département et à sa richesse.

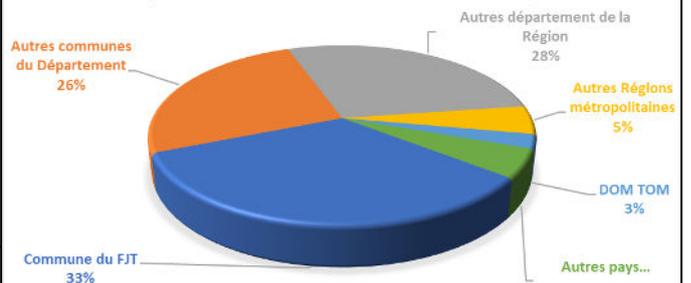
Nos équipes ont tiré profit des dispositifs dédiés à l'accès au logement et le suivi régulier des dossiers engagés c'est traduit par une plus grande ouverture vers du logement pérenne.

b. Autres éléments statistiques

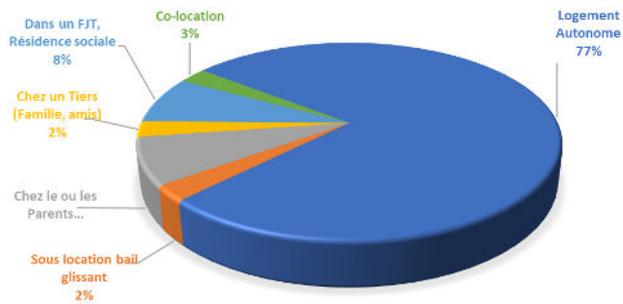




LIEU DE DESTINATION A LA SORTIE (DES JEUNES SORTIS DANS L'ANNÉE)



TYPE DE LOGEMENT A LA SORTIE (DES JEUNES SORTIS DANS L'ANNÉE)



XI. Annexes

a. « Et le droit à l'épanouissement ? »

Article tiré des propos d'une dizaine de jeunes, recueillis lors d'une soirée débat animée par deux bénévoles d'ADS (Michel Giraud et Gérard Aimé), sur le sujet de la discrimination :



Une douzaine de résidents du Foyer des Jeunes Travailleurs de Bourg-la-Reine, autant de filles que de garçons, ont accepté l'invitation de l'ADS à venir débattre des droits de l'homme et des discriminations dans la perspective du forum des droits qui se tiendra en fin d'année. Ce débat a répondu à notre attente, plein de passion, de virulence et de spontanéité.

Loin des généreuses déclarations philosophiques ou morales qui ont présidé à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, reprises par la déclaration universelle des droits de l'homme signée en 1948 par tous les états membres de l'ONU, les jeunes résidents du Foyer des Jeunes Travailleurs, plus pragmatiques, invités à citer les droits de l'homme essentiels, ont immédiatement dressé la liste de préoccupations plus contemporaines, les droits « sociaux et économiques » que sont le logement, le travail, l'éducation, la santé, la justice ou la sécurité... L'application de ces droits est accompagnée, pour la plupart des jeunes présents, d'un soupçon de discrimination diffus. Pour ces jeunes, il ne s'agit pas seulement de garantir ces droits : avant même de les faire appliquer, il s'agit surtout de pouvoir y accéder et accéder aux soins, à la justice, à l'éducation, à la formation, au logement, et même à la sécurité n'est pas évident pour tous.

La difficulté d'accès au travail, à un premier emploi, a par exemple permis de passionnants échanges entre les jeunes. Tout en reconnaissant qu'un patron est libre de choisir son futur salarié, toute sélection, tout entretien d'embauche sans succès fait naître l'idée d'une discrimination. La jeunesse, le sexe, le milieu social, la couleur de la peau sont immédiatement autant d'explications possibles à l'échec d'une démarche.

Pour ces jeunes, l'idée qu'il n'y a pas réellement d'égalité de chances face à l'application des droits supposés être protégés par la loi semble une évidence, presque une fatalité. Ils étaient plusieurs à s'accorder sur le fait que « quand tu es renou, et que tu te présentes pour un emploi en restauration, direct à la plonge. On ne cherche même pas à savoir ce que tu sais faire ». Et même de citer une enseigne où : « les renou garçons à la friteuse, les filles aux sandwiches et les filles blanches à la caisse ».

Une jeune fille venant des Iles a aussi voulu témoigner sur la discrimination subie pour l'accès au logement. Son dossier avait été accepté, mais quand un mois plus tard, elle a rencontré la propriétaire, celle-ci lui a aussitôt dit qu'il y avait une erreur, et qu'elle n'était pas retenue. Comment interpréter ce revirement autrement que par de la discrimination due à la couleur de sa peau ? La jeune fille a porté plainte, et même si elle sait que ça ne changera rien pour elle, elle y tient pour que les propriétaires le sachent et ne répètent pas leur attitude discriminatoire.

Très rapidement le débat s'est orienté sur le thème de l'égalité femme/homme, champ privilégié de la discrimination. Pour beaucoup, cela commence dès la formation, au cours de laquelle un véritable choix ne serait pas offert, en particulier aux femmes. L'idée qu'il puisse exister des métiers plus masculins ou féminins, largement compréhensible pour les garçons, est manifestement choquante pour les filles qui se verraient bien mettre au féminin tous les noms de métiers, même les plus pénibles. Mettre au masculin tous les métiers supposés féminins semble moins attractif pour les garçons.

Si les lois elles-mêmes sont reconnues égales pour les hommes et les femmes, leur application serait sensiblement différente, sans qu'on puisse vraiment dire quel sexe bénéficierait de cette différence ou de la meilleure protection. En ce qui concerne l'accès à la justice ou la protection de la police, par exemple, l'idée

que les femmes soient mieux protégées que les hommes a été globalement avancée, aussi bien par les garçons que par les filles, pour la simple raison, étonnante, que les hommes, ou les garçons, auraient plus de moyens physiques pour régler seuls leurs problèmes, sans avoir besoin de recourir à une protection juridique. Mais en parlant de justice, l'un a quand même lâché « Les étrangers sont plus pénalisés que les autres. Dès qu'ils commettent quelque chose, on leur retire le droit de séjour. Ce sont les mêmes lois pour tous, mais elles ne sont pas appliquées de la même façon pour tous ».

Dans la liste des droits de l'homme les plus essentiels que nous avons évoquée au début de cette rencontre, une jeune fille handicapée a proposé un « droit à l'épanouissement », regrettant de n'avoir pas eu droit à « l'épanouissement » professionnel qu'elle souhaitait, tout en comprenant que ses formateurs l'aient dissuadée de suivre une formation qui, selon eux, ne correspondait pas à ses possibilités physiques.

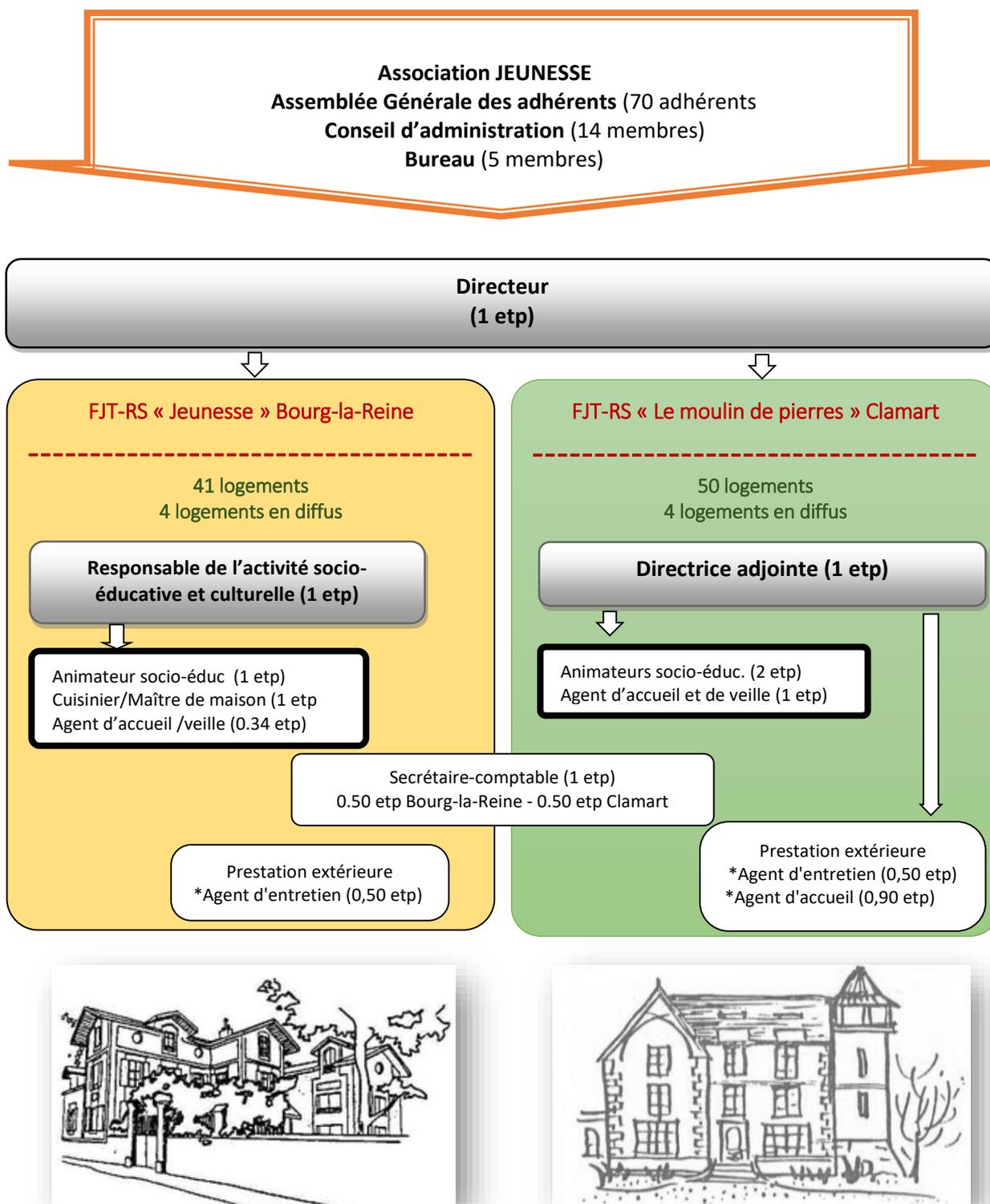
S'agissait-il d'une discrimination ? D'une protection ? N'était-elle pas seule à pouvoir mesurer sa vocation et ses possibilités à exercer ce métier ? Il n'existe malheureusement pas de « droit à l'épanouissement » ou de « droit au bonheur » dans la loi française, comme c'est le cas dans diverses constitutions, dont la constitution américaine, qui, dans un texte inspiré de Thomas Jefferson, énonce en d'autres termes que tous les êtres humains sont créés égaux, dotés de droits inaliénables, dont le droit à la recherche du bonheur.

Ce droit, malheureusement rarement appliqué dans la réalité, devrait pourtant servir de boussole dans toute interprétation des « droits de l'homme ».

Gérard Aimé, mai 2022



b. Schéma d'organisation de l'association



c. Notre histoire...

C'est au début des années 50, encore en période d'après-guerre que de nombreux acteurs sociaux publics ou privés, laïcs ou religieux, se mobilisent en faveur du logement des jeunes et contribuent à rendre ce problème visible dans l'espace public.

La Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC) réalise les premières enquêtes qui révèlent le problème des « jeunes travailleurs déplacés ». L'Union Nationale Interfédérale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales (UNIOPSS) alerte à son tour les pouvoirs publics sur la question de l'hébergement des jeunes ouvriers. L'abbé Pierre lance son appel pour venir en aide aux sans-abris.

En 1954, le gouvernement de Pierre MENDES FRANCE, alors secrétariat d'État à la Jeunesse, prend conscience de la gravité de la situation et inscrit à son programme la création de plusieurs foyers de jeunes, notamment en région parisienne et en appel aux initiatives privées pour mener des projets de soutien aux jeunes.

« Le Moulin de pierres » à CLAMART

Pour certains, l'action est dictée par les questions liées à l'exode rural, l'explosion démographique, à la crise du logement.

En 1954, de jeunes travailleurs « squattent » un octroi abandonné, porte de Bagnolet, aidés en cela par Alain LETTY et Alain WISNER (médecin, un des fondateurs de l'ergonomie française). Tous deux « ressentent le besoin, surtout pour les jeunes de 16 à 20 ans, de foyers mieux équipés, susceptibles de les accueillir plus longtemps et dans des conditions matérielles plus favorables ». Une grande campagne médiatique a été orchestrée autour de cet événement (*France Soir*, Radio Luxembourg, etc.) à la suite de laquelle l'association « **RELAIS POUR L'ACCUEIL DES JEUNES TRAVAILLEURS ISOLES** » verra le jour en 1^{er} mars 1956. En 1957, l'association acquiert grâce à la générosité publique un grand pavillon en pierres meulières datant du début du 20^e siècle, situé à Clamart. Le foyer de jeunes travailleurs « Le moulin de pierres » est ainsi né et sera longtemps dirigé par Alain LETTY.

« Le Foyer Jeunesse » à BOURG-LA-REINE

Pour d'autres, c'est la situation dégradée des jeunes en graves difficultés familiales ou sociales, des orphelins de la guerre et des pupilles de la nation qui les poussent à agir. Dans le courant de l'année 1956, que Pierre TURQUEY, juge et président du tribunal pour enfants de la région parisienne, et quelques amis se rassemblent pour "faire quelque chose pour les jeunes en difficultés", dans le contexte singulier de début d'exode rural vers Paris. De par sa profession, Pierre TURQUEY était en relation avec un éducateur, Gabriel ANDRÉ, qui dirigeait un foyer de jeunes à Versailles et dont il appréciait particulièrement la pédagogie.

Tous deux décident de fonder l'association « **JEUNESSE** » le 16 mars 1956. Une maison "bourgeoise" est trouvée à BOURG-LA-REINE et un appel à la générosité du public est lancé à l'occasion d'une émission de radio de Pierre BELLEMARE pour en financer l'achat. Gabriel ANDRÉ s'installe en janvier 1957, avec sa femme et ses enfants. Très vite, de nombreux jeunes y sont accueillis.

En septembre 2012, l'association « **RELAIS POUR L'ACCUEIL DE JEUNES TRAVAILLEURS ISOLES** » ferme les portes de son foyer « Le moulin de pierres » à CLAMART, pour engager une vaste opération de modernisation de son bâti (rénovation des deux premiers bâtiments, et création d'un nouveau bâtiment). Elle fait appel à EMMAÛS Habitat pour l'accompagner dans ce projet de restructuration dans le cadre juridique d'un bail emphytéotique de 55 ans. La gestion du foyer reste quant à elle confiée à l'Association.

À la réouverture du FJT « Le moulin de pierres » en février 2015, l'association « **RELAIS...** » sollicite le soutien de l'association « **JEUNESSE** » de Bourg-la-Reine pour relancer son activité.

Après 3 années d'étroite collaboration, les deux Conseils d'Administration optent pour un rapprochement des deux entités juridiques pour n'en faire plus qu'une seule. Les deux associations ont ainsi ratifié un traité de fusion absorption (le **16 mai 2018**, pour l'association « **RELAIS ...** », et le **26 mai 2018**, pour l'association « **JEUNESSE** ») lors de leurs Assemblées Générales Extraordinaires respectives avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.



d. Fiche signalétique

- ✗ **Organisme gestionnaire :** **Association JEUNESSE**
Adresse : 4 rue Bobierre de Vallière
BOURG-LA-REINE (92340)
01 47 02 43 36
contact@foyerjeunesse.org
foyerjeunesse.org

- ✗ **Statuts juridiques :** Association Loi 1901
- ✗ **N° SIREN de l'association :** **785 310 095**
- ✗ **Date de création :** 13/04/1956
- ✗ **Fusion avec association « Relais ... » (Clamart) :** 01/01/2018

- ✗ **Objet statutaire de l'association :** *« procurer de préférence à des jeunes, âgés de 16 à 25 ans, un foyer où ils trouveront des conditions d'existence leur permettant de se stabiliser dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, dans un cadre éducatif et avec une pédagogie participative, et de se préparer, en toute autonomie, à une vie sociale libre ».*
 - Établissement FJT- Résidence Sociale « **Jeunesse** »
Adresse : 4 rue Bobierre de Vallière à BOURG-LA-REINE (92340),
Identifiant SIRET : 785 310 095 00019
Convention APL : 922008129753546203407

 - Le FJT – Résidence sociale « **Le moulin de pierres** »
Adresse 41, rue du Moulin de Pierre à CLAMART (92140)
Identifiant SIRET : 785 310 095 00027
Convention APL : 92N2214 120564152

- ✗ **Président :** M. MATHIS Vincent
- ✗ **Directeur :** M. AFQUIR Abdel

- ✗ **Conventionnement et agréments :**
 - **Convention APL** ; initiale signée le 25/04/1995
sous le n° 921994057929731833,
renouvelée : le 12/12/2008
sous le n° 922008129753546203407
 - **Autorisation préfectorale de fonctionnement au titre d'Établissement Social et Médico-Social**, arrêté préfectoral du 4 janvier 2017, pour une durée de 15 ans.
 - **Agrément « Ingénierie sociale, financière et technique »**
arrêté préfectoral en date du 11 février 2021 (jusqu'en février 2026),
 - **Agrément « Intermédiation locative et gestion locative sociale**
arrêté préfectoral en date du 11 février 2021 (jusqu'en février 2026),,
 - **Agrément Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion**
arrêté ministériel en date du 18 octobre 2016,
 - **Agrément "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)**
arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2021 (jusqu'en janvier 2026)

- ✗ **Réseaux de rattachement :**
 - **URHAJ** Île-de-France (Union Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs)
 - **UNHAJ** (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes).

- ✗ **Autres organisations de rattachement**
 - **Notre Convention Collective Nationale du travail** : Habitat et Logement Accompagné du 16 /07/2003
 - **Notre Organisation professionnelle représentative** : HEXOPE
 - **Notre partenaire emploi et formation** : UNIFORMATION, opérateur des entreprises de la Cohésion sociale

XII. Tranches de vie... en photos





